

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 21 avril 2010

Avis de vacance d'emploi de sous-directeur

NOR : PRMG1010493V

Est vacant un emploi de sous-directeur à l'administration centrale du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Cet emploi est affecté à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle au sein du service du financement et de la modernisation.

Sous l'autorité directe du Chef de service, le titulaire de l'emploi aura la responsabilité de diriger la sous-direction du financement, du contrôle de gestion, de l'informatique et des systèmes d'information.

Cette sous-direction est chargée de la préparation des demandes de moyens budgétaires consacrés à la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi que du dialogue et du contrôle de gestion avec les missions de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et les services déconcentrés.

Dans le domaine budgétaire, la sous-direction prépare les demandes de crédits qui seront présentées à la direction du budget puis arrêtées par le gouvernement dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances annuel au sein des missions, programmes et actions constituant le budget du ministère. La sous-direction gère les crédits votés et affectés à la politique de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle suit la consommation des crédits mis en place au niveau central et dans les services déconcentrés ou délégués aux organismes qui assurent, pour le compte du ministère, le versement d'aides à l'emploi ou à la formation professionnelle.

Elle assure la préparation et le suivi des projets et rapports annuels de performance, pour les programmes de la mission « Emploi – Travail » placés sous la responsabilité du Délégué général.

Par ailleurs, la sous-direction élabore, développe et anime la politique de contrôle de gestion de la délégation générale. Elle assure les remontées régulières de statistiques, le suivi des plans d'action, l'exploitation et la restitution des données physiques et financières sur l'action territorialisée des politiques de l'emploi. Elle assure la synthèse des données permettant le suivi de l'exécution des programmes. Elle prépare les conférences périodiques au cours desquelles les ministres, sur le rapport du délégué général, examinent les résultats atteints par la politique de l'emploi en région.

Elle assure une veille permanente et facilite les démarches de progrès s'agissant de la qualité de la gestion des programmes et de la certification des dépenses.

Elle centralise, pour la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, les relations avec les correspondants des corps de contrôle.

Enfin, la sous-direction est chargée de développer un ensemble cohérent de systèmes d'information permettant un pilotage performant des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

Ainsi, elle participe, en liaison avec la direction de l'administration générale et de la modernisation des services, à la définition de la politique d'informatisation du ministère, dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le cadre du schéma directeur du système d'information.

Elle appuie les missions de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information du champ de l'emploi et de la formation professionnelle, en veillant à la cohérence de l'ensemble au regard de la responsabilité équivalente qu'assume la direction de l'administration générale et de la modernisation des services pour le ministère chargé du travail.

Elle gère le parc de matériels et de logiciels de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et assure l'assistance aux utilisateurs des moyens informatiques et bureautiques en lien avec la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel.

Le sous-directeur animera les trois missions constituant la sous-direction :

- mission du financement, du budget et du dialogue de gestion,
- mission du contrôle de gestion,
- mission de l'informatique et des systèmes d'information.

Le titulaire de cet emploi devra correspondre au profil suivant : sens du travail en équipe, expérience du management, capacités d'initiative et de réactivité, aptitude à la négociation. En outre, il devra posséder une solide culture budgétaire, et juridique lui permettant de renforcer la performance de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle dans son domaine de compétences.

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'État, les candidatures accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel, télédéc 772, 120, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.